

Fiche d'information standardisée

FORFAIT SFR BUSINESS PERFORMANCE 5G

Mise à jour le 19 mars 2026

Nature et nom de l'offre

Forfait SFR BUSINESS PERFORMANCE 5G : appels, SMS, Internet.

Forfait permettant l'usage des services inclus dans votre abonnement dans les conditions indiquées ci-dessous.

Au-delà, facturation en hors forfait. Voir le guide des tarifs disponible sur sfr.yt rubrique « Tarifs et conditions ».

Conditions d'éligibilité

Offre réservée aux clients Professionnels et/ou Entreprises contractant pour les besoins directs de leur activité professionnelle principale de nature commerciale, ou industrielle, ou artisanale ou libérale, domiciliés à **Mayotte**.

Descriptif et prix de l'offre - Tarif depuis Mayotte en € Hors Taxes (H.T).

| SFR BUSINESS PERFORMANCE 5G | |
|--|---|
| RIX | 64.99€ / mois |
| Appels depuis et vers les opérateurs mobiles et fixes de Mayotte, de la Métropole, des DOM* et la Zone Europe** | Illimités ⁽¹⁾ |
| Appels vers l'international (hors Madagascar, Comores et Seychelles) | 1 heure ⁽²⁾ |
| Appels, SMS et Internet depuis l'international (selon les destinations) | 30 minutes d'appels, 30 SMS & 5 Go bloqués ⁽³⁾ |
| SMS depuis et vers les opérateurs de Mayotte, de la Métropole, des DOM* et de la Zone Europe** | Illimités ⁽⁴⁾ |
| Internet 5G depuis Mayotte | Illimités ⁽⁵⁾ |
| Internet 4G depuis Mayotte, la Métropole, les DOM* et la Zone Europe** | 300 Go puis débit réduit ⁽⁵⁾ |
| Communications hors-forfait | |
| SMS vers l'international (hors Mayotte, Métropole, Zone Europe** et DOM*) | 0,15€ / SMS ⁽⁶⁾ |
| Appels vers l'international (hors Mayotte, Métropole, Zone Europe** & DOM*) | 0,53€ / minute ⁽⁷⁾ |

En dehors des usages indiqués ci-dessus, des tarifs et des conditions spécifiques s'appliquent. Voir le guide des tarifs disponible sur www.sfr.yt.

Durée d'engagement

Offre proposée avec engagement 24 mois ou sans engagement, avec ou sans mobile.

Description des services annexes inclus dans votre forfait :

- Répondeur SFR*** et Premium****
- Conférence téléphonique
- Double Appel
- Renvoi d'appel
- Présentation du numéro (si votre correspondant l'autorise)
- SRR Monde (paramétrage permettant d'émettre et recevoir des appels depuis l'étranger) ou SRR Europe (paramétrage permettant d'émettre et recevoir des appels uniquement en Europe)

Description des services gratuits, à la demande :

- Liste Ivoire (non affichage de votre numéro lors des appels voix)

Décompte des communications incluses

Facturation à la seconde dès la 1ère seconde pour les appels depuis et vers Mayotte, la Métropole, les DOM* et la Zone Europe**. Facturation par palier de 30 secondes au-delà de la 1ère minute indivisibles pour les appels vers l'International.

En dehors de ces usages, voir le guide des tarifs disponibles sur sfrbusiness.re.

Caractéristiques de l'Internet mobile

Depuis Mayotte : Illimité 5G. En cas d'usages en continu fortement consommateurs de bande passante (de type peer-to-peer ou téléchargement par exemple) de nature à saturer le réseau sur une zone donnée, et pouvant nuire aux utilisateurs SFR sur cette zone, et/ou d'usage via un matériel autre qu'un équipement à usage mobile, le client sera notifié par SMS de son usage déraisonnable. En cas de récurrence suite à cette notification, le client est informé que son débit maximum de connexion d'échanges de données sera réduit jusqu'à la prochaine date de facturation.

Depuis Mayotte, la Métropole, les DOM* et la Zone Europe** : 300 Go inclus par mois. Une fois le seuil atteint, l'accès à Internet mobile est en débit réduit à 384 kbit/s depuis Mayotte et en débit réduit à 128 kbit/s depuis la Métropole, les DOM et la Zone Europe jusqu'au mois d'abonnement suivant. Le crédit Internet mensuel non consommé en fin de période n'est pas reportable. Décompte au Ko dès le 1er Ko.

Utilisation de votre forfait en Métropole et DOM* et Zone Europe**

Usage VOIX/SMS/Internet depuis la Métropole, les DOM* et la Zone Europe**, sous réserve d'un « usage raisonnable » conformément à la réglementation européenne : Une utilisation majoritaire ou exclusive de votre forfait depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* entraînera la facturation de frais supplémentaires sur vos usages. Sur une période de 4 mois consécutifs, les 2 règles suivantes devront être respectées : 1 - Vos usages (appels émis ou reçus, SMS, internet mobile) depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* sont inférieurs à vos usages depuis Mayotte et l'étranger (hors Zone Europe** / Métropole / DOM*) ET 2- Vos jours de présence au sein de la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* sont inférieurs à vos jours de présence à Mayotte et à l'étranger (hors Zone Europe** / Métropole / DOM*). Si aucune de ces 2 règles n'est respectée sur une période de 4 mois consécutifs, le ou les futurs usages depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* identifiés comme non raisonnables seront facturés de frais supplémentaires. Vous recevrez un SMS d'avertissement deux semaines avant le début de la facturation de frais supplémentaires du ou des usage(s) concerné(s). Au terme de ces deux semaines : - Vous respectez au moins l'une des deux règles ci-dessus en moyenne sur les quatre derniers mois. L'utilisation de votre forfait redevenant « raisonnable », vous ne serez pas facturé de frais supplémentaires. - Vous ne respectez toujours aucune des deux règles ci-dessus en moyenne sur les quatre derniers mois, l'usage ou les usages concernés n'étant toujours pas « raisonnables », vous serez facturé de frais supplémentaires pour vos futurs usages depuis la Zone Europe**, la Métropole et les DOM* comme décrit ci-dessous :

- Appels sortants : 0,019€ / minute
- Appels entrants : 0,0044€ / minute
- SMS Sortant : 0,003€ / SMS
- Internet : 0,0009€ / Mo

Dépôt de garantie et Résiliation

SFR se réserve le droit de demander à tout moment un dépôt de garantie pouvant aller jusqu'à 760€ en cas d'impayés sur d'autres produits et/ou offres commercialisés par SFR. Toute somme versée au titre du dépôt de garantie ne constitue pas des arrhes au sens de l'article 1590 du Code civil et n'est pas productive d'intérêts.

En cas de résiliation de la ligne avant le terme de l'engagement (hors motif légitime), vous restez redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin de cette période. Si vous avez opté pour une période minimale de 24 mois et que vous résiliez votre contrat après le 12ième mois, vous restez redevable d'un quart des sommes restant dues jusqu'à l'échéance contractuelle. Si vous avez opté pour une période minimale de 24 mois et que vous résiliez votre contrat avant le 12ième mois, vous restez redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin du 12ième mois auxquels s'ajoute le quart des sommes dues à compter du 13ième mois jusqu'à l'échéance contractuelle.

Voir les conditions générales d'abonnement disponibles en points de vente et sur le site www.sfr.yt

Consommation abusive

Afin de permettre à tous les clients d'accéder au réseau dans des conditions optimales et d'éviter la fraude, le Client s'engage à accéder au réseau pour un usage personnel. SFR se réserve le droit de facturer toute consommation abusive et non autorisée y compris dans la catégorie illimitée sauf preuve du contraire apportée par le client :

- Appels sortants : 0,019€ / minute
- SMS Sortant : 0,003€ / SMS

Sont considérées comme abusives les communications quelle que soit leur nature (voix, SMS) émises vers plus de 150 correspondants différents et/ou plus de 5000 SMS émis au cours d'un cycle de facturation (par ligne téléphonique).

Caractéristiques Techniques/Equipements

Depuis Mayotte : 2G/3G/3G+/4G/4G+/5G (avec carte SIM et terminal compatibles). Voir carte de couverture sur www.sfr.yt
Depuis la Métropole, les DOM*, la Zone Europe** et l'International : selon les accords de roaming conclus avec les opérateurs partenaires

Service Clients

Service Clients accessible du lundi au samedi de 7h à 20h et le dimanche de 9h à 19h au  (appel et services gratuits) depuis votre mobile SFR ou au +262 262 97 55 55 (appel gratuit depuis la Métropole, les DOM* et la zone Europe**).

(1) Appels interpersonnels illimités hors numéros surtaxés, numéros satellite, numéros internationaux, roaming international, appels depuis boîtiers radio et appels depuis et vers les plateformes téléphoniques. Le Client s'engage à ne pas dépasser pour les appels illimités une durée de 3 heures consécutives de communications par appel et dans la limite de 150 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation. L'opérateur se réserve le droit de facturer toute communication abusive qui ne respecterait pas ces dispositions et le cas échéant, de résilier la ligne. Pour plus d'information, voir les conditions générales d'abonnement. (2) Appels vers Madagascar, Comores et Seychelles non inclus et facturés en hors-forfait au tarif de 0,53€/min. (3) Communications depuis l'international : 30 min d'appels, 30 SMS et de 5Go d'Internet mobile dans 68 pays (depuis et vers le pays visité & vers Mayotte). Liste des pays disponible dans le guide des tarifs. (4) SMS interpersonnels illimités dans le cadre d'un usage non abusif. Hors SMS surtaxés et vers numéros satellite, SMS émis via automates et/ou dispositif automatique d'envoi. (5) Connexions Internet effectuées depuis La Réunion : Débit théorique maximum descendant jusqu'à 14,4 Mbit/s en 3G, 300 Mbit/s en 4G, 935 Mbit/s en 4G+ et 2.2 Gbit/s en 5G. Sous réserve d'être en zone de couverture et d'être équipé d'un terminal et d'une carte SIM compatibles. Les débits affichés peuvent être affectés du fait d'obstacles, du nombre d'utilisateurs connectés simultanément et partageant la cellule et du lieu d'utilisation. Connexions Internet effectuées depuis la Métropole, les DOM* et la zone Europe** : Internet accessible en roaming selon les accords avec les opérateurs tiers, dans la limite des zones de couverture, des technologies disponibles et avec un terminal compatible. Au-delà de l'enveloppe, débit réduit à 384 Kbit/s depuis La Réunion et à 128 Kbit/s les DOM* et la Zone Europe** jusqu'à la prochaine date de facturation pour une connexion Internet effectuée. (6) SMS vers l'international : SMS vers l'ensemble des destinations mobiles hors Mayotte, la Métropole, DOM*, Zone Europe**, hors numéros et SMS surtaxés internationaux et numéros satellite.

(7) Appels vers l'international : appels vers l'ensemble des destinations fixes et mobiles hors Mayotte, Métropole, DOM* et Zone Europe**.

* DOM : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin (partie française), Saint Barthélemy. ** Liste des pays de la Zone Europe : Acores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Moldavie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine. *** Répondeur SFR : enregistreur de messages automatique d'appel téléphonique en cas d'indisponibilité d'un utilisateur. **** Répondeur Premium : enregistreur de messages automatique d'appel téléphonique sans limite de temps en cas d'indisponibilité d'un utilisateur. Écouter en direct le message que dépose l'interlocuteur et possibilité de reprendre l'appel à tout moment. Conservation de ses messages sur une période plus longue : 60 jours pour des messages non consultés ; 14 jours pour les autres. Possibilité d'avoir 2 annonces voix différentes et les activer alternativement simplement.

La présente Fiche d'Information Standardisée accompagnée du récapitulatif contractuel, des Conditions Générales d'Abonnement et du Contrat de souscription forment le Contrat.